

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 5 février 2024 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny (à l'exception de la résolution 24-040), Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

2024-017 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 5 février 2024. Il est 19 h.

ADOPTÉ

8 personnes présentes dans la salle.

2024-018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Aucune question

CORRESPONDANCES DU MOIS DE JANVIER 2024

- 1 Invitation Assemblée générale
Expo-Cookshire
- 2 Invitation – Quillothon – 25 février
Association Épilepsie - Estrie

2024-019 CORRESPONDANCES DE JANVIER 2024

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de janvier 2024 soient reçues.

ADOPTÉ

2024-020 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies.

ADOPTÉ

2024-021 REJET - APPEL DE PROPOSITIONS LOT 5 146 928

CONSIDÉRANT que la Ville a lancé un appel de propositions pour la vente du lot 5 146 928;

CONSIDÉRANT que l'appel de propositions a été dûment publié le 26 septembre 2023 sur SEAO;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions le 24 novembre 2023 et que 3 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les propositions ne répondent pas aux attentes et que pour ces raisons, la Ville se doit de rejeter l'ensemble des soumissions reçues;

Proposé par

Appuyé par

à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil rejette l'appel de propositions concernant la vente du lot 5 146 928.

ADOPTÉ

2024-022 SIGNATURE – CONVENTION DE PARTENARIAT DESJARDINS CAISSE DU HAUT-SAINT-FRANCOIS POUR PARTENARIAT CENTRE CULTUREL ET CONCERTS DE LA GARE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le directeur des loisirs, Étienne Bouchard, soit autorisé à signer la convention de partenariat Desjardins Caisse du Haut-Saint-François pour partenariat Centre culturel et Concerts de la Gare.

ADOPTÉ

2024-023 RÉOLUTION POUR L'APPROBATION ET L'AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU que le gouvernement a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective;

ATTENDU que l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement.

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec.

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François (ci-après « La MRC ») a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant qu'elle a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur sa désignation à titre d'Organisme signataire de l'entente-cadre et ce, pour les 14 Municipalités de la MRC;

ATTENDU que la MRC mène actuellement une étude pour l'analyse et l'optimisation de la collecte sélective, dont les résultats devraient proposer un ou des scénarios permettant d'optimiser la collecte sélective dans la MRC;

ATTENDU que cette étude ne sera pas terminée avant la date-butoir du 21 janvier 2024, fixée par le Gouvernement;

ATTENDU qu'il y a lieu à ce que les municipalités locales (ou la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux, qui exerce une partie de la compétence en la matière pour les municipalités d'Ascot Corner, Dudswell, Weedon et Canton de Westbury – ci-après La Régie) délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial, tout en respectant les modes d'opération actuellement en place dans les différentes municipalités de la MRC;

ATTENDU que la MRC a adopté, le 24 janvier 2024, une résolution proposant aux municipalités locales de conclure une entente intermunicipale en lien avec la modernisation de la collecte sélective et que les municipalités locales, par l'adoption de la présente résolution, manifestent leur accord pour conclure une telle entente;

ATTENDU que le texte d'une entente de délégation de compétences pour les matières recyclables a été transmis préalablement aux municipalités locales et à la Régie;

ATTENDU que la ville de East Angus considère opportun d'adopter l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC;

ATTENDU que toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil approuve l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC;

QUE le conseil autorise et mandate Madame Lyne Boulanger, mairesse et Monsieur Bruno Poulin, greffier-trésorier à signer pour et au nom de la ville l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTÉ

2024-024 SIGNATURES – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2024

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

ATTENDU QUE la demande a été acceptée par le Ministère.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

- d'autoriser Monsieur Etienne Bouchard à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de East Angus, ainsi qu'à agir à titre de mandataire délégué pour tout suivi ultérieur relatif à l'appui financier obtenu.

ADOPTÉ

2024-025 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de janvier au montant de 554 140.07 \$ (322 001.98 \$ par chèque et 232 138.09 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de janvier au montant de 116 238.03 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2024-026 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – CAMIONNETTE À CABINE D'ÉQUIPE

CONSIDÉRANT que le fonds de roulement est utilisé afin de financer des travaux d'immobilisation ou d'achat de bien capitalisable;

CONSIDÉRANT que la ville veut procéder à l'achat d'une camionnette à cabine d'équipe.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la facture au montant de 72 400 \$ soit payée à même le fonds de roulement.

QUE le remboursement soit effectué sur une période de sept ans, à savoir :

1 ^{er} mars 2025	10 342.86
1 ^{er} mars 2026	10 342.86
1 ^{er} mars 2027	10 342.86
1 ^{er} mars 2028	10 342.86
1 ^{er} mars 2029	10 342.86
1 ^{er} mars 2030	10 342.86
1 ^{er} mars 2031	10 342.84

ADOPTÉ

2024-027 PIIA – 258, RUE MAPLE

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 24 janvier 2024, a étudié la demande de permis pour le remplacement de 3 fenêtres, le remplacement du parement de bois de canexel ainsi que l'ajout d'un mur solaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation du bâtiment
situé au 258, rue Maple. **ADOPTÉ**

2024-028 46-50 ANGUS NORD – USAGE CONDITIONNEL

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 792, les logements au rez-de-chaussée
sont interdits dans la zone C-1;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 850 sur les usages conditionnels, le
conseil municipal peut à certaines conditions édictées par le conseil permettre et
sur une base discrétionnaire, un logement au rez-de-chaussée dans la zone C1 ;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite que la zone du centre-ville ne devienne pas
vacante et que plusieurs commerces ont fermé leurs portes dans les dernières
années ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une crise du logement et qu'il est plus facile de louer un
logement résidentiel qu'un local commercial ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU du 6 décembre 2023 à permettre un
logement conditionnel à la présentation d'un visuel de la façade ;

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le conseil autorise un logement au rez-de-chaussée en façade de l'immeuble
du 46-50 Angus Nord. **ADOPTÉ**

2024-029 ADJUDICATION DE CONTRAT – TONTE DE PELOUSE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public sur SEAO.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu six offres.

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat pour le service de tonte de pelouse au plus bas
soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Gazon Pro pour un montant annuel de
42 039.08 \$ incluant les taxes, pour les années 2024 à 2026. **ADOPTÉ**

**2024-030 ADJUDICATION DE CONTRAT – CAMIONNETTE À CABINE
D'ÉQUIPE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public sur SEAO.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat pour l'acquisition d'une camionnette à cabine
d'équipe au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Venne Ford pour
un montant de 68 960 \$ excluant les taxes. **ADOPTÉ**

**2024-031 ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION POMPE #1
POSTE CASCADES**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat de réparation de la pompe # 1 du poste Cascades à l'entreprise Les Pompes R. Fontaines pour un montant de 6 304.85 \$ excluant les taxes. **ADOPTÉ**

**2024-032 ADJUDICATION DE CONTRAT – RECHERCHE DE FUITES
PRÉCISES AVEC CORRÉLATEUR ACOUSTIQUE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de recherche de fuites d'eau précises avec corrélateur acoustique à la firme AquaData, pour un montant de 5 835 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 23 janvier 2024. **ADOPTÉ**

**2024-033 ADJUDICATION DE CONTRAT – ENTRETIEN DE
BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public sur SEAO.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu trois offres.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux 2023-2028 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise MFB Entretien ménager inc. pour un montant annuel de 91 980 \$ incluant les taxes. **ADOPTÉ**

2024-034 RIDEITFEST 2024

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le conseil autorise la tenue d'un spectacle avec DJ durant la soirée du vendredi 9 août 2024 jusqu'à 1 heure du matin (samedi 10 août 2024) à l'aréna Robert-Fournier et à la Polyvalente Louis-St-Laurent pour l'événement Rideitfest 2024.

Il est entendu que l'organisateur a la responsabilité d'aviser les autorités (Sûreté du Québec, etc) et le voisinage concernant cette activité pouvant causer des nuisances. **ADOPTÉ**

**2024-035 SIGNATURES LETTRE D'ENTENTE 9, 10 ET 11 – SYNDICAT
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse Lyne Boulanger et les conseillers Denis Gilbert et Michel Champigny soient autorisés à signer les lettres d'entente numéro 9 (Chef d'équipe), numéro 10 (article 18 congés fériés payés) et numéro 11 (départ à la retraite de M. Richard Moore). **ADOPTÉ**

2024-036 EMBAUCHE – CLAUDE PAQUETTE

Proposé par le conseil Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville engage monsieur Claude Paquette du 8 janvier 2024 au 8 mars 2024 à l'échelon #5 du poste journalier pour l'entretien de la patinoire extérieure et d'autres travaux divers conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2024-037 POSTES CANADA – HAN LOGEMENT

CONSIDÉRANT QUE les habitations de Han Logement sur la rue Warner offrent des logements adaptés à des gens ayant des handicaps;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada offrait le service la livraison du courrier directement à la porte de ces résidences;

CONSIDÉRANT QUE la direction du bureau de poste de East Angus a décidé de ne plus offrir la livraison de courrier à domicile pour les résidents de Han Logements;

Il est unanimement résolu

QUE le conseil demande à Postes Canada de faire preuve de jugement et de ne pas exiger de remplir des formulaires à des gens ayant un handicap, mais plutôt d'offrir systématiquement le courrier à la porte de ces personnes.

De plus Postes Canada pourrait diminuer le nombre de livraisons hebdomadaires au lieu d'annuler le service.

QU'une copie de la résolution soit transmise à Madame Marie-Claude Bibeau, députée de Compton-Stanstead.

ADOPTÉ

2024-038 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'**Estrie** ont placé, depuis **19 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les **élus de l'Estrie**, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les **élus de l'Estrie**, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans la cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'**Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE **R3USSIR** organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour leur futur. Persévérer se conjugue toujours au présent ! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est unanimement résolu

QUE le conseil de la Ville de East Angus proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer **R3USSIR** et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Ville de East Angus pour leur persévérance scolaire;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- Participer au Jeudi PerséVERT le 15 février 2024, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire à l'Hôtel de Ville de East Angus;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à **R3USSIR**, à info@reussiteestrie.ca.

ADOPTÉ

2024-039 DON – PROGRAMME DANS MON SAC À DOS

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Et appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.
QUE la Ville verse un don de 110 \$ au programme Dans mon sac à dos de la Relève du Haut-Saint-François.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

Le conseiller Michel Champigny quitte l'assemblée du conseil, il est 19 h 22.

2024-040 DON – JOURNÉE NATALIE CHAMPIGNY

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville verse un don de 1000 \$ à La Fondation Christian Vachon dans le cadre de la Journée Natalie Champigny.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

Le conseiller Michel Champigny reprend son siège, il est 19 h 23.

2024-041 ACHAT ESPACE PUBLICITAIRE - ALBUM FINISSANTS 2023-2024 – POLYVALENTE LOUIS-ST-LAURENT

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville de East Angus achète 1/2 page d'espace publicitaire dans l'album des finissants de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent de East Angus pour la somme de 100 \$.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2023-042 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 857 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 744 POUR AGRANDIR UNE AFFECTATION ResH À MÊME UNE AFFECTATION C

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le second projet de règlement numéro 857 intitulé « Règlement 857 – modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 744 pour agrandir une affectation ResH à même une affectation C », soit adopté. **ADOPTÉ**

2023-043 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 858 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rc-17 À MÊME LA ZONE C-7

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le second projet du règlement numéro 858 intitulé « Règlement 858 – modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l’agrandissement de la zone Rc-17 à même la zone C-7 », soit adopté. **ADOPTÉ**

Période de questions de l’assistance

Aucune question.

2024-044 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 26. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2024-025	Approbation des comptes
2024-026	Emprunt au fonds de roulement – Camionnette à cabine d’équipe
2024-029	Adjudication de contrat – Tonte de pelouse
2024-030	Adjudication de contrat – Camionnette à cabine d’équipe
2024-031	Adjudication de contrat – Réparation pompe #1 Poste Cascades
2024-032	Adjudication de contrat – Recherche de fuites précises avec corrélateur acoustique
2024-033	Adjudication de contrat – Entretien de bâtiments
2024-036	Embauche – Claude Paquette
2024-039	Don – Programme Dans mon sac à dos
2024-040	Don – Journée Natalie Champigny
2024-041	Achat espace publicitaire – Album finissants 2023-2024 – Polyvalente Louis-St-Laurent